



## CHARTRE ETHIQUE

*L'IPCCEM dans ses activités intègre les recommandations émises par le groupe de travail de l'OMS-Europe de 1998 ainsi que les recommandations de la Haute Autorité de Santé (2007).*

1. L'IPCCEM s'engage à promouvoir et à développer l'éducation thérapeutique du patient.
2. L'IPCCEM s'engage à proposer aux soignants des formations méthodologiques conformes aux recommandations de l'OMS-Europe (1998), de la HAS (2007)
3. L'IPCCEM s'engage à promouvoir dans ses formations, productions et manifestations les concepts les plus récents et validés dans le domaine de l'éducation thérapeutique du patient.
4. L'IPCCEM s'engage à valoriser le travail des participants aux formations au moyen de différents supports.
5. L'IPCCEM s'engage à proposer des formations adaptées aux besoins des participants et tenant compte de leurs expériences et réalités professionnelles.
6. L'IPCCEM s'engage à mettre en œuvre dans ses formations les principes pédagogiques qu'il préconise pour l'éducation thérapeutique du patient
7. L'IPCCEM s'engage à former tous les acteurs de santé impliqués dans l'éducation thérapeutique du patient
8. L'IPCCEM s'engage à ne pas soutenir un contenu commercial au cours de ses formations
9. L'IPCCEM s'engage à respecter les principes de confidentialité vis-à-vis des participants aux formations, et de neutralité vis-à-vis des dynamiques interpersonnelles